

A  
HISTOIRE

DE LA GUERRE

DE LA

# *Vendée*

PAR

le chanoine DENIAU, CURÉ DE SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

Dom CHAMARD, PRIEUR DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ

et l'abbé UZURFAU, DIRECTEUR DE L'ANJOU HISTORIQUE

*Melius est nos mori in bello quam videre  
mala gentis nostrae et sanctorum.*

« Il vaut mieux mourir les armes à la  
main, que de voir la ruine de notre patrie  
et la destruction de nos autels ».

(I. MACHAB. III. 59).

---

TOME V

---

J. SIRAUDEAU, ÉDITEUR  
ANGERS

D P

HISTOIRE DE LA GUERRE

DE LA

VENDÉE

HISTOIRE

DE LA GUERRE

DE LA

# *Vendée*

PAR

le chanoine DENIAU, CURÉ DE SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

Dom CHAMARD, PRIEUR DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ

et l'abbé UZUREAU, DIRECTEUR DE L'ANJOU HISTORIQUE

*Melius est nos mori in bello quam videre  
mala gentis nostræ et sanctorum.*

• Il vaut mieux mourir les armes à la  
main, que de voir la ruine de notre patrie  
et la destruction de nos autels ».

(I. MACHAB. III. 59).

---

TOME V

---

J. SIRAUDEAU, ÉDITEUR  
ANGERS

# GUERRE DE LA VENDÉE

## CINQUIÈME PARTIE

(Du 28 décembre 1794 au 16 février 1800)

### LA PACIFICATION

#### CHAPITRE PREMIER

*Légitime défiance des paysans envers la République. — Ruelle et les filles de Couëtus. — M<sup>re</sup> Gasnier-Chambon. — Ses rapports avec Priseur de la Marne. — Elle indique à Ruelle les moyens d'arriver à la paix. — M<sup>lle</sup> de Charette. — Bureau de la Batardière. — Départ pour Belleville de M<sup>re</sup> Gasnier, de M<sup>lle</sup> de Charette et de Bureau. — Bureau pris par les Vendéens. — Entrevue de Charette et de Bureau. — Armistice conclu à Roche-Boulogne. — De retour à Nantes, Bureau est chargé de correspondre avec Charette. — Décision en faveur de la paix prise à Vieillevigne par Charette. — De Béjarry et de Bruc choisis comme négociateurs. — Ils discutent à Nantes avec les Représentants. — Fête des Rois célébrée à Belleville. — Proclamation des Représentants. — Lettre de Charette à Ruelle ; lettre de Lofficiel à Delaunay. — Ruelle à la Convention. — Pleins pouvoirs accordés aux Représentants. — Proclamation de Stofflet. — Entrevue du pont de Lys. — Attaque du camp de Chiché. — Arrivée de Cormatin, il écrit à Charette. — Cormatin accepte la date de la Conférence fixée par les Représentants. — Charette député de nouveau de Béjarry et de Bruc vers Ruelle, à son retour de Paris. — Réflexions de M<sup>re</sup> de La Bouère et de Peirier de Beauvais. — Conférences de la Jaunaye. — Émissaires envoyés à Stofflet. — Arrêtés signés par les Représentants. — Déclaration signée par Charette et ses officiers. — Stofflet et ses principaux officiers se rendent à la Jaunaye. — Départ de Charette pour Belleville. — Clauses secrètes du traité de la Jaunaye.*

Les nouvelles propositions de paix faites par la République seraient encore demeurées sans effet, l'exécution de Carrier et des membres de son Comité révolutionnaire auraient peu influencé les décisions des Royalistes, si d'heureuses circonstances, dues pour ainsi dire au hasard, n'avaient surgi dans le moment. Il importait peu, en effet, à

tous ces braves gens, que ce fût Robespierre ou Tallien ou Barras qui tint les rênes du gouvernement ; la différence qui existait entre de tels hommes n'était guère sensible à leurs yeux ; ils ne voyaient en eux que des régicides, et la disparition, de dessus la scène politique, du sans-culotte même le plus exalté ne leur paraissait pas devoir modifier beaucoup le régime révolutionnaire qu'ils exécraient. On ne sait combien de temps encore l'état de guerre se fût prolongé, tant la défiance des Vendéens était grande. Ils avaient été si souvent trompés qu'ils ne pouvaient plus se fier à aucune promesse républicaine.

Albert Ruelle, Représentant d'Indre-et-Loire, dont nous avons parlé plus haut, un des onze Commissaires chargés de la pacification, homme de mœurs douces quoiqu'il eût voté la mort de Louis XVI, mais d'un talent médiocre et plein de lui-même, avait résolu, dans son zèle conciliant, de réaliser le but de sa mission. N'ayant pu réussir par ses proclamations, par l'envoi de patriotes modérés dans le Bocage et la libération d'un grand nombre de prisonniers Vendéens à obtenir des conférences avec les chefs royalistes (1), il avait fait venir devant lui les deux filles de Couëtus dont il connaissait la longue captivité, et leur avait proposé de les rendre à la liberté si elles voulaient user de leur influence auprès de leur père pour l'engager à traiter de la paix.

L'aînée de ces nobles filles, devenue depuis M<sup>me</sup> de Belcastel, lui répondit : « Non, non, Représentant, jamais nous n'engagerons notre père à faire la paix avec les assassins de notre mère (2). »

Éconduit encore de ce côté, il chercha une autre voie de succès ;

(1) Canclaux avait un effectif très restreint. Trois divisions de son armée occupaient la rive droite de la Sèvre, en tout 16000 hommes dont 3000 malades et blessés ; 3000 autres gardaient la rive droite de la Loire pour protéger Angers et Baugé : il ne lui restait que 10000 hommes de troupes mobilisables. La paix était donc impossible tant que Charette et Stofflet seraient en guerre. Il n'y avait plus qu'à essayer de négocier avec les chefs royalistes. (*L'official, représentant du peuple*, par M. Leroux-Cesbron, p. 22 ; Paris, Ernest Flammarion, éditeur, rue Racine, 29 ; 1896). *L'official* a écrit un journal de chaque événement important, et il l'a écrit sans penser qu'un jour il serait imprimé, ce qui lui donne un cachet plus précieux de vérité.

(2) Créteineau-Joly, *loc. cit.*, II, 285.